## Pétro-Canada

minime aux entreprises privées, ou plutôt une petite société par rapport aux grandes compagnies de pétrole? A la lumière des renseignements dont je dispose actuellement, elle équivaudrait en importance à quatre ou cinq autres sociétés qui existent déjà au Canada.

## **(2110)**

Pour le moment, il me semble qu'on est encore loin d'une prise de possession de l'industrie. Quels seront les droits de cette société? Pourra-t-elle confisquer le pétrole produit par d'autres sociétés? Pourra-t-elle procéder à des forages à des endroits où une société a eu la chance de trouver des gisements de pétrole? Seul le temps nous dira ce que cette société pourra réaliser. Peut-être que seuls les administrateurs et le gouvernement de l'époque prendront les décisions quant à la part d'activité qu'exercera cette société nationale des pétroles.

On a maintes fois signalé que la ligne de la vallée outaouaise avait causé beaucoup de difficultés aux consommateurs de l'Ontario. En y réfléchissant bien, ce n'était peut-être pas une bonne idée, mais cette décision a permis à la grande majorité des habitants de l'Ontario d'obtenir du pétrole qui n'aurait peut-être pas été mis à leur disposition autrement. Étant donné que l'Ontario dépendait du pétrole étranger, la balance des paiements en aurait été gravement déficitaire et le prix du pétrole en Ontario et au Québec, beaucoup plus élevé; de plus si cette politique n'avait pas été mise en œuvre depuis longtemps, le gouvernement n'aurait sans doute pu établir un régime de double prix inférieur pour le pétrole.

Les gens de l'Ouest se rendent certainement compte du fait que 500 millions de dollars de plus pour du pétrole sont peu de chose comparés à la somme énorme que rapportent les droits de douane nécessaires pour étayer le secteur industriel canadien. Il ne faut pas oublier non plus, quand on a dit que l'industrie pétrolière avait exagéré l'évaluation de ses réserves, que l'une des grandes provinces consommatrices du pays, le Québec, n'avait pas manifesté beaucoup d'intérêt pour le pétrole de l'Ouest avant de se rendre compte que le prix du pétrole deviendrait trop élevé. J'approuverais certainement cette position. Pourquoi la population du Québec devrait-elle payer plus cher pour le pétrole de l'Ouest alors qu'elle pourrait l'obtenir moins cher de l'étranger?

Nous devons également comprendre que la hausse relative au gaz naturel était de 15 p. 100 tandis que la production totale d'énergie en fait de gaz naturel et de pétrole n'augmentait en fait que de 4.5 ou 5 p. 100. Je pense que l'on oublie ces chiffres. On devrait également se rappeler qu'une bonne partie de nos problèmes de balance des paiements proviennent de ce que nous ne vendons pas beaucoup de pétrole au sud de la frontière. Il est évident que le montant des recettes provenant de nos ventes à notre voisin du Sud a baissé énormément. En 1974, la vente d'hydrocarbures a rapporté à peu près 3.8 milliards de dollars contre 1.8 milliard en 1973, même si le volume des exportations était encore moindre qu'en 1973.

Découvrirons-nous suffisamment de pétrole pour en exporter ou nous verrons-nous dans l'obligation de réduire nos exportations? Aurons-nous à supporter des frais pétroliers de plus en plus élevés, surtout la partie est du pays? Je soutiens que la valeur de cette société est extrêmement douteuse à l'heure actuelle et que bien des années devront passer avant que l'on puisse se prononcer sur sa valeur véritable.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Madame l'Orateur, puis-je prendre quelques minutes pour faire quelques [M. Ritchie.]

observations à propos de l'amendement proposé par mon collègue le député de Calgary-Centre (M. Andre). Je voudrais simplement faire remarquer que l'amendement de mon collègue est plutôt d'ordre verbal en ce sens qu'il propose d'ajouter les mots «la totalité ou» à la clause, mais je crois qu'il est opportun de souligner que certaines attitudes tant des ministériels que des néodémocrates nous ont été révélées.

Lorsque le bill était encore au stade du comité, il était instructif de noter les agissements du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) ainsi que ceux du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas). On peut dire que si le premier est le père de ce texte législatif, sans nul doute ce dernier en est le parrain de baptème. Tout ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait oublié de mentionner à propos de Pétro-Can a été rapidement clarifié par le député en question.

Ce soir, nous voyons une fois de plus que le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles a défendu Pétro-Canada avec véhémence; il a dit que cette société est bonne. Il dit en effet qu'il est content que cette société a été créée et il s'en prend une fois de plus à la mainmise étrangère dans cette industrie. Avec son habileté habituelle en matière de discours politiques, il dit quelques mensonges.

Le plus surprenant, c'est que l'on considère que la société Pétro-Canada a notamment été créée pour permettre au gouvernement d'en savoir davantage sur l'industrie pétrolière. Le gouvernement se dit disposé à engloutir 1.5 milliard de dollars puisés à même l'argent des contribuables dans ce programme éducatif. J'aimerais rappeler au ministre et au député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles que nous avons deux sociétés de transport nationales: Le CN et Air Canada. Le ministre des Transports (M. Marchand) ne cesse pourtant de dire que tout le système de transporte set un fouillis. Il a proposé une prétendue politique l'autre jour en espérant qu'elle serait utile, disait-il, mais j'ai bien l'impression que c'est en matière de transports que le gouvernement s'y connaît le moins.

## M. Marchand (Langelier): Quelle est votre politique?

M. Stevens: Madame l'Orateur, les transports ont un domaine où le gouvernement a effectivement deux sociétés actives de la Couronne. Qu'est-il arrivé au programme d'enseignement concernant les transports? De fait, si j'ai bien compris, le ministre ne sait à peu près rien à propos du CN et d'Air Canada. Quand on l'interroge à la Chambre au sujet de ces sociétés soit sur des questions de détail soit de façon générale, le ministre répond sans cesse qu'étant donné que ce sont des sociétés de la Couronne, les renseignements ne sont pas disponibles, qu'ils sont de nature confidentielle ou ne peuvent être divulgués pour une autre raison. La vérité est que Pétro-Canada est une chimère socialiste. Ils se sont imaginés, à tort, que l'industrie pétrolière n'appartient pas aux Canadiens, mais à des sociétés étrangères. Les Canadiens possèdent le pétrole produit au Canada. C'est tout à fait différent de ce que le député de Nanaimo-Cowichan-Les-Îles et le ministre nous ont dit jusqu'ici ce soir.

A propos de l'amendement, je dois dire que j'ai été très étonné d'entendre les raisons invoquées par le ministre pour dire pourquoi le gouvernement n'appuiera pas l'amendement de mon collègue. A mon avis, c'est une raison spécieuse. Le ministre a dit en effet qu'il serait terrible d'insérer les mots «la totalité ou» parce que cela signifierait que la société pourrait vendre toute l'entreprise et que d'une façon ou d'une autre, cela influerait sur